



RE 2020

RÉGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE

**Bâtiments de type logements – Extrait des exigences des
moyens pour les lots techniques**



Installation Électricité Climatisation

Généralités :

- RE2020 : Concerne toutes les constructions neuves pour l'ensemble des bâtiments
- Tableau récapitulatif des indicateurs

Energie	Bbio [points]	Besoins bioclimatiques	Evaluation des besoins de chaud, de froid (que le bâtiment soit climatisé ou pas) et d'éclairage.	EVOLUTION
	Cep [kWh _{ep} /(m ² .an)]	Consommations d'énergie primaire totale	Evaluation des consommations d'énergie renouvelable et non renouvelable des 5 usages RT 2012 : chauffage, refroidissement, eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation et auxiliaires +	EVOLUTION
	Cep,nr [kWh _{ep} /(m ² .an)]	Consommations d'énergie primaire non renouvelable	1. éclairage et/ou de ventilation des parkings 2. éclairage des circulations en collectif 3. électricité ascenseurs et/ou escalators	NOUVEAU
Carbone	Ic_{énergie} [kg eq. CO ₂ /m ²]	Impact sur le changement climatique associé aux consommations d'énergie primaire	Introduction de la méthode d'analyse du cycle de vie pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des énergies consommées pendant le fonctionnement du bâtiment, soit 50 ans.	NOUVEAU
	Ic_{construction} [kg eq. CO ₂ /m ²]	Impact sur le changement climatique associé aux « composants » + « chantier »	Généralisation de la méthode d'analyse du cycle de vie pour l'évaluation des émissions de gaz à effet de serre des produits de construction et équipements et leur mise en œuvre : l'impact des contributions « Composants » et « Chantier ».	NOUVEAU
Confort d'été	DH [°C.h]	Degré-heure d'inconfort : niveau d'inconfort perçu par les occupants sur l'ensemble de la saison chaude	Évaluation des écarts entre température du bâtiment et température de confort (température adaptée en fonction des températures des jours précédents, elle varie entre 26 et 28°C).	NOUVEAU

- Consommation en énergie primaire et indice d'énergie

- ✓ Chauffage
- ✓ Refroidissement
- ✓ ECS
- ✓ Eclairage
- ✓ Ventilation
- ✓ Auxiliaires

- L'indicateur ne comptabilise pas, en tant que consommation d'énergie, les énergies renouvelables captées sur la parcelle du bâtiment.
- Pénalisation forfaitaire des consommations en cas d'inconfort d'été potentiel

Source du Ministère de la Transition Ecologique : <https://rt-batiment.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-la-re2020-en-version-consolidee-a617.html>



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Consommation d'énergie :

Art. 26 – Tout automatisme engendrant une augmentation des consommations énergétiques :

- Est conçu et mis en œuvre de manière à ne présenter un déclenchement de l'automatisme que lorsqu'il est nécessaire ;
- Est soit temporisé, soit programmé de manière à arrêter automatiquement l'augmentation des consommations énergétiques, dès qu'elle n'est plus nécessaire ;
- Peut être adapté par le futur gestionnaire de bâtiment selon conditions d'occupation du bâtiment.

Consommation et refroidissement :

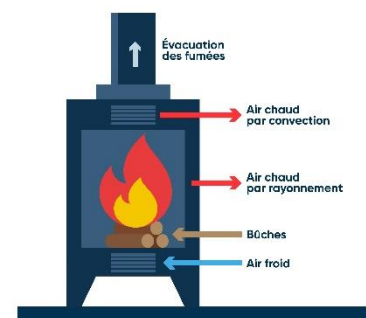
Art. 29 – Une installation de chauffage comporte par local desservi un ou plusieurs dispositifs d'arrêt manuel et de réglage automatique en fonction de la température intérieure de ce local.

Toutefois, lorsque le chauffage est assuré par un plancher chauffant à eau chaude fonctionnant à basse température ou par l'air insufflé ou par un appareil indépendant de chauffage à bois, ce dispositif peut être commun à des locaux d'une surface totale maximum de 100 m².

La RE 2020 met en évidence l'utilisation des Energies Renouvelables notamment pour chauffage, la ventilation, l'eau chaude, l'éclairage et les dispositifs électroniques pour répondre aux objectifs. On pourra opter sur l'utilisation d'un poêle à bois, une pompe à chaleur, un chauffe-eau thermodynamique, des panneaux photovoltaïques, des capteurs solaires thermiques pour la production d'électricité.

- ✓ **Un poêle à bois** : c'est un système de chauffage ayant pour fonction de produire de la chaleur grâce à la combustion de bûche de bois. On distingue poêle à bois classique et étanche. Ce dernier permet d'optimiser la consommation d'énergie et la maîtrise de l'étanchéité du bâtiment suite à l'arrivée de la RT2012.

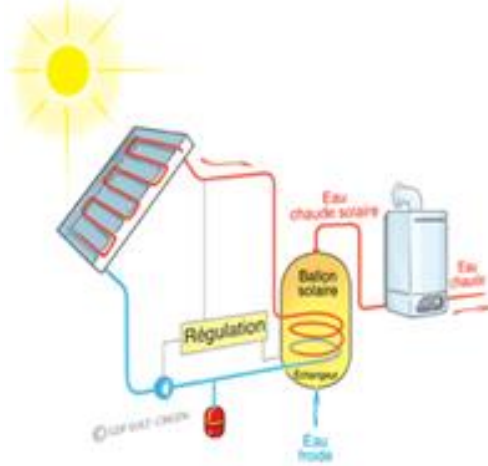
Fonctionnement d'un poêle à bûches



- ✓ **Une pompe à chaleur** : Elle fait partie des systèmes de chauffage les plus écologiques et les plus économiques, elle le chauffage, ECS.

- ✓ **Le solaire thermique** : permet de produire de l'eau chaude sanitaire et contribue aussi au chauffage d'un bâtiment, en exploitant une ressource totalement renouvelable. Pour une maison individuelle standard, le taux de couverture des besoins peut atteindre 70% en moyenne pour l'eau chaude.

Chauffe-eau solaire individuel optimisé



- ✓ **Les panneaux photovoltaïques** : permettent d'assurer la production d'électricité et l'autoconsommation du bâtiment. On peut économiser jusqu'à 40% sur la facture d'électricité grâce aux panneaux solaires. Optimiser l'utilisation des systèmes photovoltaïques dans les bâtiments neufs permettra de répondre aux objectifs de la nouvelle réglementation.



- ✓ **La ventilation mécanique contrôlée double flux** : La VMC double flux est un système de ventilation vous permettant de réaliser de nombreuses économies d'énergie. Vous pouvez diminuer de 90 % les pertes thermiques en rapport avec le renouvellement de l'air.

